



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 septembre 2024

Publié le : 26/09/2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 8 incluse et à partir de la question n° 12), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 9), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 8 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 9), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 8)

Secrétaire :

Jamal Eddine LOUHKIAR

Étaient absents :

Mme Nadia GARNIER, Mme Karima ROCHDI

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 47), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 7 incluse)

OBJET : 13 - Etablissements publics culturels – Rapports annuels 2023

Délibération n° 007633

Etablissements publics culturels – Rapports annuels 2023

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	04/09/2024	Favorable unanime
Commission Consultative des services publics Locaux	06/09/2024	Favorable unanime
Commission de Contrôle Financier	05/09/2024	Favorable unanime

Résumé :

Sur le territoire bisontin, cinq établissements culturels sont des acteurs majeurs de la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville de Besançon. D'une manière générale, les engagements de la Ville et d'un établissement culturel sont définis dans des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens, et la Ville participe à la gouvernance de ces établissements.

Le présent rapport propose une synthèse de l'année 2023 de ces 5 établissements en termes d'activité, d'événements, de conditions d'exercice, et de situation financière. Il présente ainsi la Régie Autonome Personnalisée (RAP) La Rodia, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) les 2 Scènes, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) ISBA, le Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo (OVH) et la SARL Centre Dramatique National (CDN) Bourgogne Franche-Comté.

A titre d'information, le volume global du soutien financier de la Ville pour ces 5 établissements en 2023 s'élève à 5 211 k€, sous forme de contributions ou de subventions en numéraire.

L'année 2023 est marquée par un contexte national difficile. D'abord, les sorties de crise sanitaire semblent avoir provoqué un changement profond des modes de vie et des usages de la culture. Par exemple, les spectateurs anticipent moins leurs sorties culturelles en achetant leurs places au dernier moment.

Ensuite, la crise environnementale fait prendre conscience de l'urgence de la transition écologique à opérer et des actions à mettre en place par les structures culturelles pour la maîtrise de consommation des énergies du bâtiments, l'amélioration de la qualité thermique des bâtiments, la prévention et la sensibilisation à l'écologie, la baisse des dépenses carbone dues aux transports.

Par ailleurs, l'inflation nationale impacte lourdement les budgets des structures culturelles en fonctionnement (énergies, matériels techniques...), dans la conduite de leurs activités (augmentation des cachets artistiques et des coûts d'accueil...) et en matière de ressources humaines (hausse conventionnelle des salaires...).

Pour y faire face, les structures culturelles ont dû repenser leurs projets, leurs activités et leurs modes de fonctionnement et ceci en collaboration étroite avec les partenaires publics.

I. Régie Autonome Personnalisée la Rodia

Le projet culturel de la Rodia vise au développement des musiques actuelles et s'ancre sur un territoire actif dans ce domaine. Les trois grands axes de métier sont :

- la diffusion,
- l'action culturelle,
- l'accompagnement des pratiques musicales.

Labélisée par le Ministère de la culture, la Rodia est l'une des 89 SMAC (Scène des Musiques actuelles) de France.

Lieu de développement artistique proposant une offre diversifiée, la Rodia développe ses missions en association avec de nombreux partenaires du territoire.

Le fonctionnement de la Rodia s'appuie sur une équipe de permanents (environ 24 personnes soit 19.26 ETP pour l'administration, l'accueil, le bar, l'entretien..) et sur des non-permanents (intermittents, vacataires, bénévoles).

A/ Activité 2023

Le projet artistique et culturel 2023-2026 du nouveau directeur, David DEMANGE, est axé sur : « faire de la Rodia un élément de la vie de chaque habitant du territoire » afin de passer d'une « culture du lieu » à une « culture du lien ».

En 2023, 41 552 personnes sont concernées par les activités de la Rodia (dont 35 423 spectateurs sur les concerts) représentant 105 rendez-vous publics dont 64 concerts et 41 rendez-vous de médiation /action culturelle / accompagnement (dont des sorties de chantier).

On dénombre 40 artistes accompagnés, 130 jours de résidence d'artistes accueillis et 168 artistes/groupes programmés.

La programmation de la Rodia s'est resserrée autour des concerts « tête d'affiche » en grande salle, tout en maintenant une forte implication locale

Un certain nombre de temps forts ont été mis en place dans le cadre du nouveau projet artistique et culturel notamment Musiciennes à Besançon, Les Escales à La Rodia et Les Insolites de la Rodia.

Des rendez-vous réguliers autour du rap, des rencontres avec les artistes avant les concerts, des week end thématiques en lien avec d'autres partenaires culturels ont également été organisés.

Enfin, la dimension « hors les murs » a été particulièrement développée depuis l'arrivée de la nouvelle direction.

Action culturelle et médiation :

La Rodia s'est fortement impliquée dans des projets en direction :

- des enfants : pilotage de 2 Parcours culturels avec 8 classes élémentaires de la Ville – 171 élèves touchés, pilotage d'une Fabrique à musique de la SACEM, et organisation de séances scolaires à destination des écoles maternelles et primaires du Grand Besançon-28 classes-596 élèves touchés,
- des adolescents : projets autour de la culture hip hop avec les collèges Diderot de Planoise, de Châtillon Le Duc et le lycée agricole de Dannemarie sur Crête, avec les classes musique du Lycée Pasteur de Besançon et du lycée Nodier de Dôle autour de l'univers musical d'Henri Dikongué – 36 classes-1994 élèves touchés
- des étudiants : 2650 étudiants touchés au travers de rencontres avec l'Université, le CROUS, le CLA, l'ESN, le lancement d'un atelier culturel et artistique intitulé « Mon année à la Rodia » et l'accueil de la Nuit des Etudiants du Monde
- du milieu carcéral : 8 concerts-5 artistes.

Se démarquent également parmi les activités de la Rodia : Les Rodiathèques (conférences-779 participants), le projet initié par la Rodia de la sortie du livre « Rock The Citadelle » témoignant de plus de 50 ans d'histoire du rock à Besançon, et le projet de création « UNBLOCK PROJECT » nouveau spectacle du chorégraphe bisontin Etienne Rochefort présenté sous la forme d'un concert en avant-première à la Rodia, puis aux Eurockéennes et enfin au festival Détonation.

Partenariat :

Avec 54 structures partenaires des activités de la Rodia en 2023, on note un développement de nombreux partenariats locaux, régionaux et nationaux permettant le déploiement de nouveaux projets dans des logiques de coproduction.

Festival Détonation : les 22 et 23 septembre 2023 à la Friche artistique de Besançon

Au sortir de l'édition 2022, une concertation a été menée pour repenser le projet du festival Détonation. Puis, dans le prolongement du groupe de travail réuni entre novembre 2022 et février 2023, la Rodia a choisi de mettre en place une concertation publique autour du festival Détonation, avec l'appui de la FEDELIMA (Fédération Nationale des Lieux de Musiques Actuelles) à l'automne 23.

- **une nouvelle formule pour la 10^{ème} édition : 6500 personnes et un taux de remplissage à 92 %.**

Resserré sur deux jours, le Festival a offert une belle densité de programmation (32 artistes), et l'ensemble du dispositif scénique du festival a été repensé. En remplacement de la Grande Halle de la Friche Artistique (inaccessible pour raisons de sécurité), la Rodia a imaginé un nouveau lieu nommé « La Chaufferie », un chapiteau avec une scène centrale qui a accueilli en continu une programmation électro et rap pendant les deux jours du festival. Un bal monté a permis de créer un esprit « club rock » au cœur du festival. La grande scène « Citadelle », mutualisée avec le Festival International de Musique de Besançon, a permis d'accueillir des artistes avec des scénographies plus importantes et

la création originale du festival qui mêlait danse contemporaine, vidéo, rap et musiques électroniques, « Unblock Project ».

- **un espace fort de défrichage artistique et de mise à l'honneur des nouveaux talents**

La programmation du festival a été audacieuse et singulière en misant exclusivement sur des artistes émergents avec les valeurs montantes de la scène française et européenne (Zaho de Sagazan, Warhaus, Silly Boy Blue, Lucie Antunes...) mais également des artistes coups de cœur venus du monde entier encore peu vus sur les scènes des festivals ou des salles (Train fantôme, Joe Unknown, Nana Benz du Togo, Kabeaushé...).

- **un engagement éco-responsable**, avec la mise en œuvre de plusieurs actions et dispositifs (par exemple « SAFER », le dispositif d'alerte et de lutte contre le harcèlement sexiste en milieu festif).

A souligner, dans le cadre du 600ème anniversaire de l'Université de Franche- Comté, la Rodia a offert 1500 places gratuites à Détonation 2023 pour les étudiants.

B/ Données économiques

La situation financière de la Rodia s'était tendue en 2022, avec un fort déficit, et le nouveau directeur avait notamment comme objectif de réinterroger le modèle économique de la structure.

Il convient de rappeler que, du fait d'une forte proportion de ses recettes directement liées à l'activité (recettes « commerciales »), la Rodia porte un risque financier important.

L'année 2023 se termine sur un résultat à l'équilibre avec – 1 752 € en section de fonctionnement.

La section d'investissement est peu significative.

Les principaux éléments financiers sont les suivants :

En section de fonctionnement :

Fonctionnement	CA 2023	CA 2022	CA 2021
total dépenses	2 391 207	2 620 392	2 035 318
<i>dont masse salariale</i>	971 189	1 002 434	830 711
<i>dont achats culturels</i>	718 215	908 391	637 161
total recettes	2 389 455	2 484 295	2 062 966
<i>dont subventions</i>	1 119 186	1 137 847	1 209 249
<i>dont recettes propres + mécénat</i>	1 165 345	1 232 593	761 355
Résultat de l'exercice	-1 752	-136 097	27 648
Report	163 554	299 651	272 003
Résultat à reporter en N+1	161 801	163 554	299 651

En section d'investissement :

- total des recettes = 125 k€
- total des dépenses = 139 k€

Soit un déficit d'investissement 2023 de 14 k€ ce qui porte à + 15 k€ l'excédent à reporter.

C/ Liens avec la collectivité

La Rodia est gouvernée par un conseil d'administration de 11 membres, dont 9 élus de la Ville de Besançon. La Présidence est confiée à Mme Aline CHASSAGNE.

Une convention relative aux moyens financiers et matériel 2023 entre le Ville et la Rodia (CM du 8 décembre 2022) a été votée dans l'attente de la finalisation et de l'entrée en vigueur de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026.

En 2023, la Ville de Besançon a versé à la Rodia une subvention de fonctionnement de 572 400 € et une subvention d'équipement de 35 000 €.

Les parcours culturels proposés par La Rodia ont été financés à hauteur de 5 200 € (année scolaire 22-23), et la Rodia a facturé l'utilisation de sa salle et de ses services pour 17 397 €.

A l'inverse, la Ville de Besançon a encaissé des loyers, charges et taxes (bâtiment et redevance d'occupation du domaine public) pour un montant global de 78 887 €.

II. EPCC Les 2 Scènes

Les 2 Scènes est un Etablissement Public de Coopération Culturelle inscrit dans le réseau des soixante-seize Scènes Nationales labellisées par le Ministère de la culture. Issus du mouvement de la décentralisation théâtrale, ces établissements culturels ont en commun trois missions essentielles :

- la diffusion de spectacles pluridisciplinaires : musique, théâtre, danse, opéra, cirque, formes transdisciplinaires, cinéma ;
- la création artistique (production et coproduction) de référence nationale, voire internationale dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine ;
- la participation dans son aire d'implantation à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements des publics à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

Le projet porté par la direction de l'EPCC Les 2 Scènes intègre la volonté de mener une mission d'utilité sociale en constituant un lieu ouvert et accessible, invitant à la curiosité, à l'inventivité, au dialogue. Avec deux sites (le théâtre Ledoux au centre-ville et l'Espace à Planoise, quartier prioritaire de la Ville), l'EPCC mène un travail de proximité auprès des habitants de Planoise afin qu'ils bénéficient au maximum de la structure culturelle implantée au cœur de leur quartier, tout en incitant les publics à se déplacer entre les deux sites (ceux du centre-ville à Planoise, et ceux de Planoise au centre-ville). Il tente ainsi de réduire les inégalités d'accès à la culture, et de favoriser les pratiques artistiques et culturelles du plus grand nombre.

Par ailleurs, le projet de l'EPCC porte les valeurs de la diffusion auprès du jeune public, et une orientation marquée vers le cinéma et les arts du cirque.

L'EPCC Scène emploie 27 salariés en CDI, 26 en CDII et 6 agents techniques représentant 37,34 ETP.

Il convient de souligner le départ de la directrice en place, annoncé pour juin 2024.

A/ Activité Saison 2022-2023

La saison 22/23 marque les 10 ans de l'EPCC et les 40 ans de l'Espace. Le public est de retour en nombre sur la majeure partie des propositions (même si la fréquentation d'avant la crise sanitaire n'est pas encore retrouvée) [taux de fréquentation avant Covid 88 % / taux de fréquentation 79 % en 22/23 et 62 % en 21/22].

En effet, la saison 22/23 demeure dense en activité. Les 233 représentations et les 344 séances de cinéma proposées ont totalisé 64 943 entrées (soit + 19 % au regard de la saison précédente), soit 39 770 entrées pour le spectacle vivant et 25 173 entrées pour l'activité cinéma. À cela il faut ajouter les 4 732 personnes qui ont participé aux ateliers, interventions, conférences, actions de médiation proposés en accompagnement des programmes.

Ce sont donc 70 000 personnes qui ont été concernées directement par une action des 2 Scènes.

Programmation

Les 2 Scènes propose une programmation pluridisciplinaire de spectacles (cirque, danse, théâtre, musique...). Une place de choix est donnée à la musique dans toutes ses diversités, de l'opéra aux musiques jazz et improvisées, en passant par la musique symphonique. Les 2 Scènes sont membres fondateurs de la Co[opéra]tive et associées à l'Orchestre Victor Hugo.

Les cycles de cinéma sont destinés à rassembler des publics variés et intergénérationnels. L'activité cinéma, à destination forte des enfants et des familles, a lieu 10 jours par mois, et un jour par semaine l'été au Petit Kursaal (les Cycle Cinéma Kursaal et l'Été au cinéma), et à chaque vacances scolaires à l'Espace pour les enfants et la famille.

Un programme d'actions gratuites permet aux spectatrices et spectateurs de prolonger leur expérience, avant ou après un spectacle ou un film, en lien avec les artistes programmés et les équipes de la Scène nationale, en approfondissant leur connaissance de l'œuvre présentée ou en la faisant résonner avec l'histoire ou l'actualité. Au total, les 2 Scènes ont organisé, accompagné et animé en 22/23, 138 actions de médiation destinées au tout public, autour des spectacles ou des films.

Action culturelle et médiation

L'EPCC les 2 Scènes est engagé dans l'accompagnement et le soutien à la création (plateformes de production, accueil sur site, programme Interreg...) d'artistes et de compagnies confirmées ou émergentes (Grac Est, Quint'Est) dans une dimension à la fois locale et internationale.

Par ailleurs, les 2 Scènes est également un partenaire « éducatif et culturel » auprès des écoles, collèges et lycées : Au total, sur la saison 22/23, Les 2 Scènes ont mis en place et animé avec le concours de nombreux artistes professionnels : 983 heures d'ateliers de pratique artistique pour 2 754 élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur, et trois parcours culturels maternels pour 6 classes élémentaires et 4 classes maternelles dans le cadre du label Cité éducative.

2 754 élèves ou étudiants ont participé à ces ateliers. À cela s'ajoutent 730 élèves ou étudiants ayant bénéficié d'une action de médiation.

De plus, depuis 2012, la Scène nationale coordonne le dispositif Lycéens et Apprentis au Cinéma sur l'ensemble de l'Académie de Besançon en partenariat avec une vingtaine de cinéma.

Enfin, pour accompagner et développer l'accès aux rendez-vous culturels des habitants de Planoise au théâtre de l'Espace, l'EPCC les 2 Scènes a également travaillé en lien avec PARI, l'AFEC, l'ADDSEA, le Centre-médico-social de Planoise...

L'EPCC Les 2 scènes a également développé de nombreux partenariats locaux et nationaux. A l'échelon local on soulignera par exemple : Rodia, FIM, OVH, FRAC, ISBA, CRR, MBAA, CDN, Juste ici, Miroir du monde, PARI, Cité de la voix, les Maisons de quartiers, ou encore l'Université.

B/ Données économiques

A l'issue de l'année 2023, la situation financière de l'EPCC les 2 Scènes est fragilisée puisqu'elle a dégagé un déficit de 244 535 € ce qui rend son reste à reporter négatif de 47 675 €.

L'EPCC étant dépendant à 84 % des financements publics, les financeurs se sont réunis à plusieurs reprises pour échanger sur des pistes de redressement. Cet objectif fera partie de la feuille de route pour le recrutement du (de la) futur(e) directeur(trice) de l'établissement.

Les principaux éléments financiers sont les suivants :

En section de fonctionnement :

Fonctionnement	CA 2023	CA 2022	CA 2021
total dépenses	4 203 258	4 096 998	3 692 591
<i>dont masse salariale</i>	2 229 439	2 156 744	1 733 180
<i>dont action culturelle</i>	1 285 824	1 244 535	1 323 894
total recettes FCT	3 958 722	4 025 044	3 682 371
<i>dont subvention</i>	3 308 738	3 487 244	3 351 426
<i>dont recettes propres+mecenat</i>	533 658	440 424	246 887
Résultat de l'exercice	-244 536	-71 953	-10 220
Report	196 860	268 814	279 034
Résultat à reporter en N+1	-47 675	196 860	268 814

La section d'investissement est peu significative :

- total des recettes = 214 k€
- total des dépenses = 175 k€

Soit un excédent d'investissement 2023 de 37 k€ ce qui porte à + 118 k€ l'excédent à reporter.

C/ Liens avec la collectivité

L'EPCC les 2 Scènes est gouverné par un conseil d'administration de 19 membres, dont 9 représentants de la Ville de Besançon, 3 représentants de l'État, 5 personnalités qualifiées et 2 représentants du personnel. La Présidence est confiée à Monsieur Jérôme THIEBAUX.

Une convention pluriannuelle d'objectifs est en cours pour la période 2020-2023. Elle est signée de l'Etat, de la Région BFC, de la Ville de Besançon et des 2 Scènes. Dans ce cadre, la Ville de Besançon met à disposition des moyens humains, financiers et matériels.

En 2023, la Ville de Besançon a versé une contribution de fonctionnement de 1 810 000 € et une subvention d'investissement de 35 000 €.

Les 2 Scènes en tant qu'organisateur de parcours culturels élémentaires et maternels a reçu de la Ville de Besançon 5 000 € en 22/23, et a facturé l'utilisation de sa salle et de ses services pour 1 830 €.

A l'inverse, la Ville de Besançon a encaissé des loyers, charges et taxes (sites Ledoux et Espace) pour un montant global de 247 997 €, facturé les agents mis à disposition pour un montant de 308 253 € et des locations de salles pour 267 €.

III. EPCC Institut Supérieur des Beaux-Arts - ISBA

L'ISBA est un Etablissement Public de Coopération Culturelle ayant pour mission l'enseignement supérieur artistique et la recherche en Art et en Communication Visuelle. Sous tutelle scientifique du ministère de la Culture, il prépare les élèves au Diplôme national d'art (DNA, valant grade de Licence en Art et en Communication visuelle) et au Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP, valant grade de Master en Art et en Communication visuelle).

Cet établissement assure ainsi la formation artistique, scientifique et technique de créateurs/trices aptes à concevoir, développer et promouvoir toutes réalisations dans le domaine des arts plastiques.

Le projet d'établissement s'articule autour des axes suivants :

- la recherche/création conçue et mise en œuvre à travers l'unité de recherche Fronts et Frontières (colloques, séminaires, partenariat avec d'autres Universités)
- le développement de l'action culturelle conçue comme une prolongation de la pédagogie,
- la coopération internationale conçue comme une véritable culture d'établissement (échanges internationaux d'étudiants, réseau international de partenaires)
- le renforcement de l'insertion professionnelle, et la formation continue (agrément VAE « validation de acquis et de l'expérience »)

L'année 2023 a vu la mise en œuvre et le développement du nouveau projet de l'établissement.

Des séminaires annuels de professionnalisation et de recherche sont désormais proposés au sein du cursus des élèves. Un programme annuel d'actions pédagogiques est diffusé et discuté en amont avec les enseignantes et enseignants coordinateurs. Le Conseil de la recherche et le Conseil de perfectionnement ont été installés.

Le fonctionnement de l'ISBA s'appuie sur une équipe de 36 salariés permanents (dont 18 enseignants), 8 assistants d'enseignement pour les cours du soir et 3 volontaires civiques.

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) a rendu son rapport d'évaluation sur l'école d'art en mars 2023, et a émis, en juillet 2023, un avis favorable d'accréditation pour l'ensemble des formations proposées par l'ISBA (DNA Art et Com, DNSEP Art et Com).

A/ Activité 2023

1) Fréquentation étudiante

L'année scolaire 2023-2024 a connu une augmentation de plus de 11% du nombre d'étudiants de l'ISBA : 195 élèves sont inscrits à l'école, dont 81 boursiers. Ils représentent 10 nationalités.

A la rentrée 2023, les étudiants se répartissent de la manière suivante : 49 en tronc commun première année, puis 90 en art et 56 en communication visuelle pour les années supérieures

Le concours d'entrée 2023 a comptabilisé 179 inscrits, 147 étaient présents et 49 ont été admis.

En 2023, 35 étudiantes et étudiants ont été diplômés en 3ème année (DNA).

Les droits d'inscription pour les étudiantes et étudiants en 2022 varient de 430 à 800 euros et ce en fonction du niveau des bourses.

2) Action culturelle, formation, recherche/création, mobilité internationale

L'ISBA s'investit dans la vie culturelle locale à travers des workshops (dont 3 jours en mai 23 à la Maison Colette avec l'artiste Nathalie Talec), expositions, conférences, journée portes-ouvertes, résidence de jeunes artistes, voyages de recherche, ateliers de création, rencontres avec des professeurs et des artistes.

L'action culturelle valorise les travaux des étudiantes et des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité en les exposant dans et hors les murs, lors de manifestations artistiques, et a ainsi permis en 2023 l'accueil de 1500 visiteurs à l'ISBA.

Les actions de l'ISBA culturelles et à destination de la formation se sont développées en lien avec de nombreux partenaires locaux, nationaux et internationaux : musées, université, galeries, institutions, établissements culturels et artistes.

L'axe « recherche » à l'ISBA se fait en relation avec les universités françaises et internationales. Il se décline aussi bien en colloques, rencontres, que publications ou expositions compte tenu de la spécificité de la recherche menée en art et en communication visuelle. « Fronts et frontières » est le nom de l'unité de recherche de l'ISBA.

La coopération internationale est conçue comme une véritable culture d'établissement. Elle concerne d'une part les échanges internationaux d'étudiants et d'enseignants (type Erasmus), et d'autre part la constitution d'un réseau international de partenaires.

La mobilité internationale prévue en 4e année (études ou stage ERASMUS) permet le départ ou l'accueil d'étudiants via 41 partenariats avec des écoles à l'international.

3) La professionnalisation et l'insertion professionnelle

L'ISBA s'attache à consolider les apprentissages et à accompagner les jeunes diplômés dans une démarche d'autonomie professionnelle, à suivre et à évaluer leur entrée dans la vie active. L'Ecole s'engage ainsi dans la mise en œuvre d'un projet global d'établissement à destination des étudiants et des jeunes diplômés.

B/ Données économiques

En 2022, grâce aux soutiens exceptionnels de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole, et à des efforts de gestion en interne, la situation fragilisée de l'ISBA s'était améliorée. En 2023, l'ISBA affiche un excédent de fonctionnement de 38 178 €, obtenu grâce à des efforts de gestion qu'il convient de poursuivre et le maintien d'une subvention exceptionnelle de GBM.

Les principaux éléments financiers sont les suivants :
En section de fonctionnement :

Fonctionnement	CA 2023	CA 2022	CA 2021
Total charges	2 408 976	2 346 984	2 367 035
<i>dont Charges de personnel</i>	1 866 471	1 772 942	1 841 226
Total produits	2 447 153	2 354 679	2 210 979
<i>dont subventions</i>	2 071 190	2 000 721	1 860 141
Résultat de l'exercice	38 178	7 696	-156 055
Report	211 941	167 617	318 736
Résultat à reporter en N+1	250 119	175 312	162 681

La section d'investissement est peu significative :

- total des recettes = 98 k€
- total des dépenses = 99 k€

Soit un déficit d'investissement 2023 de 1 k€ ce qui porte à + 32 k€ l'excédent à reporter.

C/ Liens avec la Collectivité

Le conseil d'administration est composé de 17 membres dont 7 représentants de la Ville de Besançon et 2 représentants de l'Etat. La Présidence est confiée à Madame Aline CHASSAGNE.

Il convient de souligner la volonté de Grand Besançon Métropole d'entrer au conseil d'administration de l'ISBA, qui s'est concrétisée par une délibération en ce sens mi-2024.

La Ville et l'EPCC ISBA ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens sur la période 2017-2019, qui a été prolongée jusqu'au 31/12/2023 par avenant (CM 8 décembre 2022).

Dans ce cadre, la Ville de Besançon a versé en 2023 une contribution de fonctionnement de 1 429 573 €, une subvention d'investissement de 28 000 €, et une participation financière de 5 275 € pour la réalisation du workshop à la Maison Colette.

A l'inverse, la Ville de Besançon a encaissé le remboursement du personnel mis à disposition pour 1 039 125 € et facturé diverses prestations pour 2 572 €.

La Ville met à disposition 20 agents permanents (sur un total de 36). Elle met également à disposition gratuitement les locaux de l'école et assure certaines prestations comme les espaces verts ou le service informatique. Ces montants ne sont pas valorisés dans le compte administratif de l'ISBA.

IV. Syndicat mixte Orchestre Victor Hugo

Créé sous la forme d'un syndicat mixte, l'Orchestre Victor Hugo (OVH) s'est fortement développé ces dernières années autour du projet artistique et culturel du chef Jean-François VERDIER. Son objet est la direction et la gestion d'une formation orchestrale de haut niveau et la sensibilisation des publics, en particulier le jeune public, à la musique symphonique. Il s'étend à l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et est aujourd'hui reconnu au niveau national.

L'orchestre compte 7 salariés permanents (6,5 ETP), 30 musiciens permanents à 50%, et un directeur artistique à plein temps.

Le répertoire de l'orchestre est extrêmement large – du XVIIIème siècle à nos jours, avec des incursions dans les musiques du monde et le jazz, et des propositions pluridisciplinaires (musique/danse, musique/arts visuels, etc.).

A/ Activité 2022-2023

Sur la saison 2022-2023, l'OVH a proposé 51 concerts symphoniques (dont 20 à Besançon), produit 3 créations, joué 66 œuvres, procédé à 3 enregistrements sous la direction de son chef Jean-François Verdier et fort de 70 musiciens. L'OVH a également invité 29 artistes (instrumentalistes, chanteurs, chefs, comédiens, metteurs en scène) sous différents formats musicaux. 33 257 spectateurs ont assisté à ces événements musicaux.

La politique discographique de l'OVH est ambitieuse et saluée par la critique française (Diapason d'or, Choc de Classica, ffff de Télérama...) et internationale (Prix de la critique allemande, sélection parmi les 3 albums de l'année par The Times...).

Les temps forts de la saison 2022-2023 sont :

- 7 concerts hors région : Festival Berlioz de la Côte Saint-André, Festival des Nuits Romantiques à Aix-les-Bains (clôture), Société de la musique de la Chaux-de-Fonds, Folle Journée de Nantes (4 concerts),
- la création mondiale des *Mélodies* d'Adèle Hugo sur des poèmes de Victor Hugo en collaboration avec la Maison Victor Hugo – Direction du Patrimoine Historique, le Musée des Beaux-Arts et le Cinéma Victor Hugo, et qui a fait l'objet d'un enregistrement discographique,
- un nouveau site Internet,
- la journée « Ouvertures musicales » autour de la musique symphonique avec des déambulations dans le centre-ville de Montbéliard en collaboration avec MA scène nationale et le Conservatoire de Montbéliard,
- 2 concerts à l'Auditorium de Dijon : un concert symphonique et un opéra,
- le 3^{ème} Concert du Nouvel An (5757 personnes à Besançon et Montbéliard), retransmis sur le web, à l'antenne de France 3 Bourgogne Franche-Comté, et sur France Bleu Besançon et Belfort-Montbéliard,
- le concert du 14 juillet : Concert estival et festif sur la Place de la Révolution de Besançon.

Le Off 2022-2023 de l'Orchestre:

La *Off de l'Orchestre* a vocation à permettre la participation de l'OVH sous un format moins volumineux en effectifs et instruments, lors d'événements organisés avec différents partenaires du territoire, comme par exemple :

- des concerts de musique de chambre: 20 ans du Marché Beaux-Arts, journée anniversaire de l'Arc Horloger...
- la Saison sur un plateau : Présentation de saison par les musiciens dans des différents lieux

- les Pauses déj' musicales : Une semaine avant le concert (Théâtre Ledoux et MA Scène nationale), présentation des œuvres à travers histoires et anecdotes.

Les actions culturelles de l'OVH sont nombreuses et variées et ont concerné 8362 personnes, 84 structures et établissements et 4 750 élèves. A titre d'exemple en direction des jeunes :

- les **zooms de l'OVH** ont été proposés à 53 classes de 15 établissements, soit 1 108 élèves
- des répétitions ouvertes pour découvrir les coulisses de l'Orchestre
- des concerts scolaires (dès 5 ans)
- les concerts joyeux pour les résidents de structures spécialisées
- « *Pop The opéra* » dans le cadre du Pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise.

En 2022-2023, L'OVH a également participé à l'expérimentation des parcours culturels : 1 en maternel (6 classes – 129 élèves) et 1 en élémentaire (9 classes – 208 élèves)

B/ Données économiques

Le compte administratif 2023 dégage un excédent de fonctionnement de 21 358 € qui inclut un versement exceptionnel de 119 698 € (bouclier tarifaire du Gouvernement). Corrigé de cet élément, le déficit serait de l'ordre de 100 k€, comme en 2022. Il conviendra donc de s'interroger sur le modèle économique du SM.

Les principaux éléments financiers sont les suivants :

En section de fonctionnement :

Fonctionnement	CA 2023	CA 2022	CA 2021
total dépenses	2 725 408	2 778 230	2 283 721
<i>dont Personnel permanents+ artistes</i>	2 276 167	2 374 314	1 918 004
total recettes	2 746 766	2 672 451	2 253 943
<i>dont Recettes propres</i>	588 933	568 306	199 169
<i>dont Contributions membres</i>	2 032 708	1 912 065	1 911 659
Résultat de l'exercice	21 358	-105 778	-29 778
Report	303 656	415 033	444 811
Résultat à reporter en N+1	325 014	309 255	415 033

La section d'investissement est peu significative :

- total des recettes = 37 k€
- total des dépenses = 17 k€

Soit un excédent d'investissement 2023 de 19 K€, ce qui porte à + 13 k€ l'excédent à reporter.

C/ Liens avec la collectivité

Le comité syndical est composé de 16 membres représentant les collectivités, dont 8 pour la Ville de Besançon et 4 pour la Région BFC. La Présidence est confiée à Mme Aline CHASSAGNE.

En tant que membre du Syndicat mixte, la Ville de Besançon accorde des moyens financiers et matériels.

Ainsi en 2023, la Ville a versé à l'OVH une contribution statutaire de fonctionnement de 805 000 € et une subvention d'investissement de 3 000 €. Elle a également versé 4 500 € pour les parcours culturels 2022-23 et payé des prestations diverses (concerts, participation au 14 juillet) pour un montant de 60 968 €.

Par ailleurs, la Ville met à disposition des locaux administratifs au 27 rue de la République, et, via l'EPCC Les 2 Scènes, l'OVH a accès au théâtre Ledoux.

V. Centre Dramatique National - CDN

Un Centre dramatique national a pour double mission d'être un outil majeur et structurant pour la création d'œuvres théâtrales et de lutter contre les inégalités d'accès à la culture des publics dans le cadre des politiques publiques de régionalisation et de décentralisation.

Il en existe aujourd'hui 38 en France. Ils sont dirigés par des artistes, afin qu'une ligne artistique forte et singulière soit donnée au projet du théâtre. Ils appartiennent au réseau des Scènes Nationales.

Le CDN Besançon Franche-Comté a été créé en 1972. Il compte 18 emplois permanents (à temps complet ou partiel), des apprentis et des personnels d'accueil temporaires (spectacles) et son effectif moyen total est de 28,27 personnes.

L'équipe artistique et administrative en place à Besançon sur la saison 2022-2023, dont la directrice Célie PAUTHE, quitte le CDN le 31/12/2023 après 10 ans de présence.

Le Ministère de la Culture a nommé M. Tommy MILLOT à la direction du CDN. Il sera entouré d'un directeur adjoint, d'un administrateur et d'une directrice technique.

A/ Activité 2022-2023

Après la fermeture partielle pour travaux en 2022, le CDN retrouve une activité normale sur la saison 22/23 : il comptabilise 117 représentations pour 27 663 spectateurs (soit un taux de fréquentation de 90% et 68% de fréquentations payantes). Les programmations régulières accueillies au Siège ont notamment présenté : « le Bonheur » de T. FROLOVA, « Rémi » de J. CAPDEVIELLE, « Plutôt vomir que faillir » de R. CHAILLON, « Misericordia » d'E. DANTE, ainsi que « Antoine et Cléopâtre » et « Comme il vous plaira » créations de la directrice Célie PAUTHE.

10 événements (tables rondes, partenariats associatifs...) ont accueilli 604 personnes.

En tournée, le CDN a présenté 117 représentations dans 31 villes différentes pour 18 073 spectateurs, dont « Plutôt vomir que faillir », ou « le Bonheur ». Le spectacle « Antoine et Cléopâtre » est parti en tournée sur la saison 2023-2024

L'activité en milieu scolaire s'est poursuivie et le CDN a participé aux parcours culturels élémentaire avec 2 classes (49 élèves).

En terme d'action culturelle dans les quartiers, le CDN a décliné son fil rouge « jeune, diversité, égalité des chances » avec 3 projets expérimentaux :

- la création de la première classe à horaires aménagés art dramatique à Besançon au sein du collège Voltaire de Planoise et partenariat avec le CRR,
- la création d'un projet innovant autour du détournement des stages d'observation de 3ème et proposer à 40 jeunes issus de quartiers prioritaires une immersion dans le théâtre et une découverte des métiers techniques et artistiques,
- la création expérimentale d'une option légère théâtre au sein des deux années de CAP Électricité du lycée professionnelle et technologique Pierre Adrien Pâris.

De plus, il est à noter la 6ème édition du projet « Une saison en partage » en direction des jeunes de 17 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

De nombreux partenariats sont mis en œuvre par le CDN avec les 2 scènes, le FRAC, le CRR, la Rodia, le Musée des Beaux-Arts et notamment avec l'Université de Franche-Comté avec la licence 3 parcours 3 « préprofessionnalisation du jeu de l'acteur ». Dans ce parcours d'enseignement supérieur, le CDN est garant « pédagogiquement » de deux unités d'enseignement. Dans ce cadre le CDN a également innové en créant deux postes de metteurs en scène en contrat d'apprentissage, dispositif unique en France.

B/ Données économiques

Le CDN est géré sous forme d'une SARL (société à responsabilité limitée) de droit privé, dénommée « Compagnie AIRELLE ». Le/la gérant-e de la SARL est le directeur ou la directrice nommé par le ministère de la Culture, donc Mme Célie PAUTHE en 2023. L'effectif moyen est de 32 personnes.

Le commissaire aux comptes certifie que les comptes 2023 sont réguliers et sincères.

Lors d'un changement de direction, comme c'est le cas au 31/12/2023 au CDN de Besançon, les sortants doivent respecter certains critères réglementaires, notamment financiers en vue de l'arrivée de la nouvelle équipe.

La direction sortante a géré de façon à respecter ces exigences, et même si le CDN enregistre un déficit de 116 456 € en 2023, les fonds propres restent positifs de 131 000 € après ce déficit. Il convient de rappeler dans le cadre du changement d'équipe que les fonds propres au 31/12/2022 étaient pour partie fléchés pour financer la création artistique de Célie PAUTHE (départ au 31/12/2023).

Les principaux éléments financiers sont les suivants :

Compte de résultat	2 023	2 022	2 021
total charges	3 134 748	3 212 566	3 690 716
<i>dont masse salariale</i>	1 732 696	2 027 856	1 740 618
<i>dont achats culturels et création</i>	1 074 673	590 718	1 412 358
total produits	3 018 292	3 113 620	3 768 657
<i>dont subventions</i>	2 294 101	2 252 647	3 008 581
résultat de l'exercice	-116 456	-98 946	77 941
fonds propres hors SI	131 000	247 466	346 412

Par ailleurs, des tensions de trésorerie ont amené le CDN à souscrire un volume d'emprunt de 300 k€ en 2022. Les échéanciers sont honorés en 2023. Cela est dû notamment au retard des encaissements des subventions Interreg (il y a encore 577 k€ de subventions à encaisser en créances au 31/12/23).

C/ Liens avec la Collectivité

La représentante de la Ville de Besançon, Mme CHASSAGNE, et les représentants de l'Etat et de la Région siègent au sein d'un comité de suivi qui supervise et oriente la gouvernance confiée à la direction artistique du CDN.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'Etat, la Région, la Ville et le CDN est signée pour la période 2022-2023.

Par ailleurs, une convention d'objectifs et de moyens et plusieurs conventions d'occupation des locaux sont signées entre la Ville de Besançon et le CDN.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon a versé en 2023 une subvention de fonctionnement de 480 000 €, une subvention d'investissement de 15 000 € et une participation financière de 168,61 € au vernissage de l'exposition « #Après les violences » en novembre 2023.

La Ville a également versé 2 860€ pour les parcours culturels 2022-2023.

A l'inverse, le CDN a versé 83 404 € à la ville de Besançon au titre des loyers et charges des différents locaux (Droz, Chardonnet, terrasses).

La valorisation des apports indirects par la Ville (communication, charges, mises à disposition, etc.) est estimée à 388 775 € dans la convention, qui ne sont donc pas répercutés au CDN.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport portant sur l'activité, les données économiques et les liens avec la Collectivité des Etablissements Publics Culturels en 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,
Conseiller Municipal

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT